

COMMUNE D'ETOY



## DENOMINATION DE LA LISTE D' ENTENTE

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								

- Le nombre de sièges à pourvoir est de **50** (à compléter par le greffe). Une liste ne peut porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, ni plus de deux fois le nom d'une personne candidate.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **L'ordre de présentation des candidats sur le bulletin électoral officiel sera le suivant : en premier les conseillers sortants dont l'ordre de présentation sera défini par un tirage au sort, ensuite les nouveaux candidats dont l'ordre de présentation sera également défini par un tirage au sort.**